



GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
COMMUNE DE KIISCHPELT

# COLLÈGE ÉCHEVINAL

SÉANCE DU 8 SEPTEMBRE 2022

Présents : M. Kaiser, bourgmestre Mme Lutgen-Lentz, M. L'Ortye ; échevins  
Absents : Excusé : ---  
OBJET : **Règlement d'urgence sur la circulation**

LE COLLÈGE DES BOURGMESTRE ET ÉCHEVINS,

Considérant que le collège échevinal est appelé à modifier le règlement de la circulation de la commune de Wilwerwiltz à l'occasion de la manifestation dénommée « Skoda Tour LuXembourg » ;

Vu la loi communale du 13 décembre 1988;

Vu la loi du 14 février 1955 et l'arrêté grand-ducal du 23 novembre 1955 portant règlement de la circulation sur toutes les voies publiques, tels que ces textes ont été modifiés et complétés par la suite;

Vu la législation relative à la réglementation de la circulation sur les voies publiques de notre commune;

Considérant que la prochaine séance du conseil communal n'est pas encore fixée, de sorte qu'un règlement d'urgence devra être pris;

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ DES VOIX

d'émettre le règlement d'urgence ci-après, valable **le 17 septembre 2022 de 11.00 heures à 12.00, respectivement jusqu'à la fin de l'événement sur ces tronçons :**

## Art. 1. Arrêt et stationnement interdits

Sur les voies énumérées ci-après, l'arrêt et le stationnement sont interdits des deux côtés.

**Les rues « Konstemer Strooss », « Am Duerf » et « Alschter Bierg » à Kautenbach.**

**La rue « Märkelzer Strooss » à Alscheid**

**Les rues « Op Léirech » et « Wëlter Strooss » à Wilwerwiltz**

**Art.2 :** Toute disposition d'une réglementation antérieure, contraire au présent règlement est abrogée pour la durée indiquée ci-dessus.

**Art.3 :** Les infractions aux dispositions du présent règlement seront punies conformément aux dispositions de l'article 7 modifié de la loi du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques, tel que cet article a été amendé par la loi du 13 juin 1994 relative au régime des peines.

Ainsi décidé en séance, date qu'en tête.

Suivent les signatures.

**Pour expédition conforme,**

**Wilwerwiltz, le** \_\_\_\_\_  
Le bourgmestre, Le secrétaire,



## CERTIFICAT

Le soussigné bourgmestre de la commune de Kiischpelt certifie que le présent règlement d'urgence sera publié dans toutes les sections de la commune conformément aux dispositions de la loi communale du 13 décembre 1988.

Le Bourgmestre,

